



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2017 - N° 273 -**

---



Présidé par Monsieur Ahmed Adam ALI, Administrateur Provisoire de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 22 mars 2017

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X (départ à 9h50)	Frédéric LEMOIGNO
X	
X	
X	
	Joulia LARIONOVA
	Martin IN
X	
	Pascale GALL-BORRUT

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	
X	

**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
	Geneviève DEGOLS
X	
X	
X	
X	
X	

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

**Collège C : USAGERS**

Timothée **MARTINOD**  
Pierre GANAULT (suppléant)  
Fanny **PATRAS**  
Clémentine COLOMER (suppléant)  
Vincent **PONS**  
Jonathan LEPINE (suppléant)  
Justine **RIVERS-MOORE**  
Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)  
Pierre **VAN-ISEGHEM**  
Tony RUBIO (suppléant)  
Audrey **DERAINE**  
Sarah TAALLAH (suppléant)  
Maurizio **TOFT**  
Roy CHAYEB (suppléant)  
Tarama **NASSER**  
Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
	Fanny PATRAS
X	
X	
X	
X (départ à 9h30)	Audrey DERAINE

**Collège D : Personnels IATOSS**

Georges **BOUBY**  
Dalila **HAMMAR**  
Christine **LAROUI**  
Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**  
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	X

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 39**  
**En début de séance, 35 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**Invités permanents présents :**

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**  
Agnès FICHARD-CARROLL

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**  
Geneviève DEGOLS  
Alain HOFFMANN  
Olivier THALER

- **Directeurs de département**  
Thibault DECAENS (BE)  
Christophe DONY (Informatique)  
Hervé JOURDE (DESTEEM)  
Bruno TOURAINE (BIO-MV)

- **Chargé de missions**  
Thierry BRETAGNON  
Férial TERKI  
Renaud SOROT

- **Chefs de service**  
Gilles GUEVELLOU (Responsable Administratif)  
Corinne FERNANDEZ (Relations Internationales)  
Caroline FRISOU (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)  
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Gestion des Moyens)

- **Secrétaire de séance**  
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 22 février 2017**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le vendredi 17 février 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. ALI**, Administrateur Provisoire de la Faculté des Sciences, Salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

**M. ALI** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention de l'Administrateur Provisoire,*
2. *Vote du procès-verbal n° 272,*
3. *Vote de conventions - renouvellements -,*
4. *Élections du Directeur de la Faculté des Sciences,*
5. *Questions diverses.*

**M. ALI** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. ALI** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

#### 1. INTERVENTION DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Avant de débiter son intervention, **M. ALI** rappelle qu'il a été nommé en qualité d'Administrateur Provisoire de la Faculté des Sciences de Montpellier par Monsieur le Président de l'Université le 12 décembre dernier, suite à l'élection de **M. HALBOUT** à la Présidence de la Communauté d'Universités et Établissements - Languedoc Roussillon Universités.

**M. ALI** précise que le point principal de ce Conseil est l'élection du nouveau Directeur de l'UFR Sciences.

**M. ALI** indique que sa mission en qualité d'Administrateur Provisoire va s'achever d'ici quelques jours. Cette dernière fut particulièrement enrichissante et formatrice. Il profite de l'occasion pour souligner le travail des équipes administratives de la Faculté des Sciences et remercier plus particulièrement **Monsieur GUEVELLOU**, **Mme VILLANUEVA-THERON**, **Mme FRISOU** et **Mme GAUCERAND** qui l'ont énormément « accompagné » au cours de ces deux mois.

**M. ALI** espère avoir rempli le contrat malgré la durée limitée de son mandat.

Pour **M. ALI**, il importe de souligner qu'il n'y aura pas de grandes modifications par rapport à l'action menée par **M. HALBOUT**. « *Nous sommes actuellement dans une dynamique qui a été initiée depuis plusieurs années avec une vision et une manière de faire spécifiques. Ces dernières seront conservées dans les grandes lignes !* »

**M. ALI** ajoute que le candidat à cette élection présentera son programme à l'Assemblée ; cette dernière allant a priori dans « *le même sens ...* »

Pour **M. ALI**, il est important de garder en mémoire que la Faculté des Sciences se trouve dans une période charnière car elle met en place plusieurs dossiers de manière simultanée. Il est essentiel que l'UFR Sciences puisse rester à ce niveau de responsabilité en tant que composante, notamment vis-à-vis des services centraux de l'Université de Montpellier.

**M. ALI** remercie toute l'équipe de Direction qui l'a fortement épaulé dans le cadre de sa mission.

**M. ALI** espère retravailler avec cette même équipe et continuer à participer pleinement à la vie institutionnelle de l'UFR Sciences.

**M. ALI** indique que cette séance va également s'articuler autour du vote du procès-verbal du précédent Conseil et de celui de deux conventions de partenariat.

**M. GUEVELLOU** précise que le quorum est atteint : 35 membres sont présents ou représentés.

**a- Prochain Conseil - mercredi 22 mars 2017 -.**

Avant de procéder au vote du procès-verbal n°272, **M. ALI** rappelle à l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 22 mars, à 8 h 30 - la salle sera communiquée ultérieurement -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 273,
3. Vote des Statuts de la Faculté des Sciences,
4. Projet de calendrier universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences,
5. Vote de conventions,
6. Vote de subventions,
7. Questions diverses.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. ALI** propose de passer au point suivant.

**2. APPROBATION DU PV N° 272 - 18 JANVIER 2017**

Avant de procéder au vote du PV n°272, **M. ALI** informe les membres du Conseil que :

- **Mme FISTON-LAVIER** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **M. LE CLEZIO** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **M. NOBILI** a donné procuration à **M. IN**,
- **Mme RIVERS-MOORE** a donné procuration à **Mme PATRAS**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,
- **M. VIGNES** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,

En l'absence d'observation, **M. ALI** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 272 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 18 janvier 2017 -.

**Votants : 35 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 0

**Favorable : 32**

Le PV n° 272 - Conseil du mercredi 18 janvier 2017 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. ALI** remercie les membres du Conseil pour ce vote.

**3. VOTE DE CONVENTIONS**

**M. ALI** rappelle que l'Auditoire va devoir, ce jour, procéder au vote de deux conventions, ces dernières étant des renouvellements.

**M. GUEVELLOU** présente ses excuses auprès de l'Assemblée ; les textes ayant été communiqués très tardivement et mis à sa disposition la veille de cette séance.

**M. GUEVELLOU** précise que la Direction de l'UFR souhaite anticiper sur ces deux manifestations qui interviendront aux mois de mai et juin prochains.

**M. GUEVELLOU** cède la parole à **Mme FRISOU**.

**Mme FRISOU** indique que la première convention concerne un partenariat avec l'INRA. Ce dernier est opéré chaque année depuis au moins trois ans et concerne l'accueil d'étudiants du Département Biologie-Ecologie au sein de la Villa Thuret, dans le cadre de leur formation.

**Mme FRISOU** souligne que la deuxième convention est un partenariat avec l'association « *Les Petits Débrouillards* » pour l'organisation de l'évènement « *Solaris Camp 2017* ». Cette manifestation se déroule pour la troisième année consécutive sur la Place Lagarrigue et contribue à l'animation du Campus Triolet.

**Mme FRISOU** ajoute que la Faculté des Sciences apporte une aide logistique dans le cadre de cette manifestation et participe à sa promotion auprès du grand public.

En l'absence de nouvelle question, **M. ALI** suggère de passer au point suivant.

**M. VERNICOS** ne voit pas ces deux textes sur la plateforme Moodle.

**M. ALI** propose de les mettre dès maintenant en ligne.

**Mme GAUCERAND** procède immédiatement à cette opération.

Si l'Assemblée l'accepte, **M. ALI** reviendra sur ce point et procédera au vote de ces deux conventions « *après le point suivant* ».

#### 4. ELECTION DU DIRECTEUR DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

**M. ALI** indique que **M. HOFFMANN** est le seul candidat en lice dans le cadre de cette élection.

Avant de lui donner la parole, **M. ALI** précise que **M. GUEVELLOU** souhaite rappeler la procédure de vote encadrée par les Statuts de la composante.

**M. GUEVELLOU** souligne que l'extrait qu'il va lire est inclus dans le texte voté par le Conseil d'UFR en 2011. Les nouveaux Statuts seront approuvés très prochainement par l'Assemblée et présentés aux membres du CT de l'Université de Montpellier.

**M. GUEVELLOU** rappelle que le Directeur de la Faculté des Sciences est élu pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs qui participent à l'enseignement. Le scrutin se déroule à bulletin secret.

**Concernant les missions du Directeur, M. GUEVELLOU** signale que ce dernier :

- prépare le budget de la Faculté des Sciences de Montpellier et veille à son exécution après approbation par le Conseil d'Administration de l'Université ;
- propose au Président de l'Université les présidents des différents jurys ;
- applique les décisions prises par la gouvernance ;
- a autorité sur les moyens et l'ensemble des personnels affectés à la Faculté des Sciences de Montpellier par le Président de l'Université. Les affectations dans les Départements ne seront prononcées qu'après avis conforme du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier en accord avec son conseil ;
- établit chaque année le rapport d'activité de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. GUEVELLOU** précisera les modalités de vote à l'issue de la présentation du candidat et du débat qui s'en suivra.

**M. GUEVELLOU** cède la parole à **M. ALI** et **M. HOFFMANN**.

**M. HOFFMANN** salue le Conseil de la Faculté des Sciences et précise tout d'abord que son objectif est de continuer le travail réalisé depuis « *toutes ces années par M. HALBOUT puis M. ALI !* »

**M. HOFFMANN** explique ses motivations à se présenter à cette élection et à devenir Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier. Cela fait trente ans que **M. HOFFMANN** connaît l'Université de Montpellier. A l'époque, elle se nommait « *Université des Sciences et Techniques du Languedoc* ». Il en est parti quelques années à l'Université de Metz avant d'y retourner et de devenir Responsable de mentions puis Directeur du Département d'enseignement EEA. Cette mission lui a permis de rencontrer un grand

nombre de personnes appartenant à « l'ex Université Montpellier 2 ». Depuis quelques années, **M. HOFFMANN** faisait partie de l'équipe de Direction en qualité de Directeur Adjoint en charge des Masters.

Fort de cette expérience, **M. HOFFMANN** pense aujourd'hui avoir suffisamment de recul et désire s'investir encore davantage pour la Faculté des Sciences !

**M. HOFFMANN** est fortement intéressé par la diversité de la Faculté des Sciences. Il prend l'exemple de la composition de ce Conseil où des disciplines différentes sont représentées - la Biologie, la Physique, la Mécanique, ...-. Le spectre de représentativité est tellement large que la Faculté a des atouts énormes qu'il convient de mettre en évidence. « *Il est essentiel que notre composante soit de plus en plus connue, que cela soit dans le monde industriel ou celui de la recherche, sachant que ces deux domaines sont corrélés. La Faculté des Sciences a des masters très performants !* »

Pour **M. HOFFMANN** un travail important reste à mener sur les bases de cette diversité.

**M. HOFFMANN** a dialogué avec les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les industriels qui interviennent principalement en Electronique mais aussi avec les étudiants. De ce fait, il possède une bonne connaissance des problèmes « *naissants* » au sein de l'Université.

Pour **M. HOFFMANN**, il est essentiel que la Faculté des Sciences soit fédérée. Le Conseil de Direction se réunit chaque semaine et constitue un lieu de concertation où de nombreux problèmes sont évoqués et des solutions proposées. Ce Conseil comprend l'ensemble des Directeurs de Département, les Directeurs adjoints, les Chargés de mission - lorsque leur présence est nécessaire - et la Direction de la Faculté avec notamment, la présence du Responsable administratif.

**M. HOFFMANN** participe depuis plusieurs années à ce travail de fond quotidien et souhaite que ce fonctionnement perdure car il fédère la composante.

Concernant la pédagogie, **M. HOFFMANN** précise qu'il y a également un travail important à réaliser. Certaines choses ont été initiées par **M. HALBOUT** : il faut à présent les poursuivre et les développer ...

**M. HOFFMANN** rappelle que la Faculté des Sciences travaille avec des moyens de plus en plus restreints, et ce, alors même que les effectifs étudiants sont en constante augmentation et que « *nous faisons face à une pénurie en termes de locaux !* » Lorsqu'on se remémore l'image du campus il y a quinze ou vingt ans et que l'on regarde les bâtiments aujourd'hui, certains ne sont plus dédiés à l'enseignement.

Pour **M. HOFFMANN**, c'est un message qu'il faut faire passer à l'Université de Montpellier.

**M. HOFFMANN** prend l'exemple du bâtiment 10 qui était destiné auparavant à l'enseignement et comprenait des salles informatiques. Aujourd'hui, celui-ci dans son ensemble accueille la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique ...

**M. HOFFMANN** insiste sur le fait que le nombre d'étudiants croît d'année en année contrairement à celui des mètres carrés qui eux diminuent.

**M. HOFFMANN** rappelle que des personnes travaillent sur le Plan Campus. Il est important de prendre conscience que nous arrivons à un point où il faut trouver de l'espace car la Faculté se situe à la limite voire en « *rupture* ».

**M. HOFFMANN** ajoute que beaucoup de critiques sont émises sur le service Planning de la Faculté des Sciences et pourtant, si l'on regarde de plus près le nombre de salles et d'étudiants, on s'aperçoit que le travail des agents est « *fantastique* » ! Il peut bien sûr être amélioré et devenir plus interactif concernant la gestion des salles.

**M. HOFFMANN** a présenté les aspects complexes mais, il faut que « *nous - Conseillers, Directeurs de Département - soyons tous attentifs à ce que cela évolue dans le bon sens pour la composante.* » Il y sera personnellement très vigilant.

**M. HOFFMANN** ne fera pas un long discours ...

Pour **M. HOFFMANN**, l'aspect « *Ressources Humaines* » est également important.

**M. HOFFMANN** informe l'Assemblée que s'il est élu, il fera en sorte de rencontrer tous les agents administratifs et techniques de la Faculté des Sciences de Montpellier. Cela lui tient particulièrement à cœur. Pour cela, il prendra le temps qu'il lui faudra pour discuter librement avec chaque agent.

**M. HOFFMANN** note que certaines personnes travaillent dans des salles de TP éloignées et que la Direction les rencontre très peu. Leur travail n'est pas valorisé à sa juste valeur !

**M. HOFFMANN** a besoin de connaître les gens avec qui il travaille !

**M. HOFFMANN** précise qu'il n'est pas fait pour les longs discours. Toutefois, il aime le concret, répondre aux questions et être sur le terrain.

**M. HOFFMANN** n'est pas seul. Lorsqu'il s'est engagé, il a rencontré des personnes, qu'il souhaite présenter : des Directeurs adjoints l'accompagneront dans son mandat. Après l'élection, il proposera également un premier jet concernant les chargés de mission, dont le profil s'affinera avec le temps.

Concernant les Directions adjointes, **M. HOFFMANN** a travaillé sur quatre axes. La coordination des Licences et des Master sont les deux premiers axes. Ces fonctions étaient occupées précédemment par **Mme DEGOLS** pour les Licences et par lui pour les Masters. Aujourd'hui, **Mme DEGOLS** garderait sa fonction et serait accompagnée de **Mme ROLLAND** pour les Masters.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'un chargé de mission aidera **Mme ROLLAND** sur ses missions car il s'agit d'un travail à plein temps, ce qui n'est pas évident pour un enseignant chercheur. **M. FOUCARAN**, son Directeur de laboratoire a pu le constater mais **M. HOFFMANN** a fait le choix de s'investir du côté de la Faculté des Sciences.

Pour les deux autres axes, **M. HOFFMANN** annonce que :

- **M. LEMOIGNO** sera Directeur adjoint délégué à l'Innovation pédagogique : son rôle sera de porter une réflexion sur la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement en collaboration avec le service du Planning, les personnes volontaires, les TICE, ...

- **M. BRETAGNON** sera Directeur adjoint délégué au Budget et au Plan Campus et. Ce dernier était auparavant Chargé de mission Budget.

**M. HOFFMANN** note que ces quatre personnes connaissent déjà les « rouages » et ont été sollicitées pour leurs compétences.

**M. HOFFMANN** explique que son objectif est d'avoir des partenaires compétents, qui savent travailler et s'investissent.

**M. HOFFMANN** fait part de son souhait de n'avoir que quatre Directeurs adjoints et non six comme **M. HALBOUT**. Ce choix a été fait en concertation avec les autres Directeurs adjoints, avec qui il a été décidé de « découper » de nouvelles tâches.

**M. HOFFMANN** est à disposition de l'Assemblée pour répondre à ses questions.

**Mme JOAB** souhaite intervenir concernant les conditions de travail des enseignants.

**Mme JOAB** note que ces derniers font face à des effectifs d'étudiants de plus en plus importants, plus particulièrement en L1. La solution actuellement adoptée par la Direction est de « charger » les groupes de TD et de TP, et ce, jusqu'à 45 étudiants, ce qui n'est pas satisfaisant, même si dans la pratique il y a ensuite une baisse des effectifs.

**Mme JOAB** explique que certains groupes démarrant à 45 étudiants peuvent diminuer au cours du semestre. Cela est ingérable car certains vont disparaître au fur et à mesure, ce qui est complexifie les conditions de travail des enseignants et décourage les étudiants.

**Mme JOAB** s'interroge : « Va-t-il falloir continuer ainsi à garder des groupes pléthoriques, à faire face avec les moyens du bord, et ce, dans un contexte évoquant les contraintes économiques ? On navigue à vue ! ».

Pour **Mme JOAB**, il y a un moment où il convient d'alerter sur le fait que les conditions ne sont plus tenables pour pouvoir étudier et enseigner !

**Mme JOAB** se demande ce que l'on fait concrètement dans cette situation. « Doit-on accepter cette dernière en prétendant que l'on gère ? Si oui, jusqu'à quel point ? »

**M. HOFFMANN** lui répond que le problème n'est pas nouveau : celui-ci est en effet récurrent.

**M. HOFFMANN** indique que **Mme DEGOLS** a demandé la parole, certainement pour apporter un complément d'information. Toutefois, **M. HOFFMANN** signale que la Direction travaillera sur cette question : un Chargé de mission dédié à la Pédagogie et à l'Innovation pédagogique travaillera notamment sur cette problématique. Il souhaite également que ce dernier se penche sur la lutte contre l'échec.

Pour **M. HOFFMANN**, l'innovation pédagogique ne peut se faire sur les 6 000 étudiants de licences : cette dernière doit être mise en œuvre progressivement. Des Départements sont déjà volontaires, comme celui de Biologie-Ecologie où des propositions sont formulées et qu'il faudra prendre en compte ; la lutte contre l'échec étant un élément central.

**M. HOFFMANN** explique qu'il s'agit bien d'un travail à mener mais qu'il ne peut dans l'immédiat apporter une réponse à **Mme JOAB** aujourd'hui. Ceci étant, toutes les idées sont bonnes à prendre, et ce, quel que soit le Département d'enseignement qui en est à l'origine.

**M. HOFFMANN** souligne que le service Planning doit être associé à la réflexion, car « *mettre en place* » signifie « *modifier l'approche pédagogique* » mais aussi, les emplois du temps. Il s'agit d'un travail de groupe !

**M. HOFFMANN** réalise que sa réponse est « *vague* » mais qu'il ne peut apporter de réponse immédiate à **Mme JOAB**. Il s'agit d'un travail à long terme.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme DEGOLS** pour que cette dernière apporte un complément d'informations.

**Mme DEGOLS** ajoute qu'il y a effectivement désormais un Directeur adjoint en charge de la Pédagogie : « *ce dernier n'existe pas pour rien !* » Il est important de travailler sur ce thème et de trouver de nouvelles pratiques pédagogiques qui permettront de prendre en compte le flux croissant d'étudiants.

**Mme DEGOLS** souhaite rebondir sur les propos de **Mme JOAB** concernant le lien pouvant exister entre le fait de disposer d'effectifs importants au sein des groupes de TD et le phénomène « *d'évaporation* » constaté au cours du semestre.

Selon **Mme DEGOLS**, les deux variables ne sont pas forcément liées. En effet, dans le cadre du dispositif « *Réussite en licence* », il avait été fait le choix il y a une dizaine d'années de constituer des groupes de trente étudiants au maximum en L1. Ces derniers ont malgré tout terminé l'année à 15 ...

Pour **Mme DEGOLS**, ce n'est pas parce qu'il y a moins d'étudiants dans un groupe qu'ils y resteront. La déperdition existera toujours, malheureusement.

**Mme DEGOLS** précise que cette opération a duré une année seulement.

**Mme ROLLAND** confirme les propos de **Mme DEGOLS**.

Concernant ce phénomène, **M. VERNICOS** note qu'il se retrouve avec des groupes de quarante étudiants : cela est ingérable, il est impossible de faire un TD dans ces conditions. Il a l'impression que les groupes n'évoluent pas mais qu'il existe une partie des étudiants qui s'accroche.

S'agissant des innovations pédagogiques, **M. VERNICOS** rappelle que des débats ont récemment eu lieu. La Faculté met du temps à mettre en pratique de nouveaux dispositifs. La plupart des évolutions dont il entend parler s'appliquent à un nombre d'étudiants par groupe bien inférieur à quarante ... **M. VERNICOS** a l'impression qu'au-delà de quinze, on ne peut pas travailler en TD !

**M. VERNICOS** souligne que **M. HOFFMANN** parle d'innovation pédagogique mais pas des effectifs qui ne cessent d'augmenter ...

**M. HOFFMANN** répond à **M. VERNICOS** que l'innovation pédagogique ne signifie pas de travailler avec des groupes de quarante personnes mais, d'effectuer moins d'enseignements en présentiel. Le travail pourrait par exemple se faire sous forme de projets.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il existe un problème de cout : la Faculté ne dispose pas de moyens infinis : « *ces derniers s'amenuisent !* » Néanmoins, il convient de réaliser un travail sur les grands groupes. Ainsi, « *prêcher* » comme cela se faisait il y a trente ans n'est peut-être pas une bonne chose. Il convient de trouver des solutions pour que les étudiants se sentent à l'aise et encadrés par des enseignants : un travail important doit être mené à ce sujet.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'il n'est pas possible de changer « *tous les collègues* » : certains accepteront l'évolution, d'autres non ... Il s'agit de pratiques qui se font petit à petit et qu'il convient de soutenir. En outre, pour savoir si un projet réussit, un suivi doit être assuré et des moyens mis en œuvre pour l'évaluer.

**M. LEMOIGNO** a de l'expérience dans ce type de projet car il était chargé de mission IDEFI 3D.

**M. LEMOIGNO** fait part d'un nouveau projet, dont le Conseil pourra débattre très prochainement, financé par l'ANR : les « *nouveaux cursus à l'Université* ». Cela correspond au 3<sup>ème</sup> Programme d'Investissement d'Avenir pour lequel de « *l'argent sera posé sur la table* » pour assurer son développement.

**M. LEMOIGNO** spécifie que les projets devront intégrer dès le début le passage à une grande échelle. En effet, des actions vont se limiter à de petits groupes d'étudiants, telle que l'approche par problème car celle-ci ne peut s'étendre à toutes les disciplines.

Pour **M. LEMOIGNO**, si l'on veut travailler sur le L1, il faut avoir en tête, et ce, dès le début que l'on ne peut commencer à faire de l'expérimentation avec un taux d'encadrement gigantesque alors qu'en fine, il faudra travailler sur plus de 2 000 étudiants. Ce problème va se poser inéluctablement.

**M. LEMOIGNO** revient sur les propos de **Mme JOAB** qui évoquait le problème des groupes. Il se rappelle d'une rentrée qu'il avait faite alors qu'il était Directeur Adjoint en charge des Licences et où il y avait 1 968 étudiants. Aujourd'hui, il y a plus de 2 400 étudiants en L1, soit près de 500 étudiants de plus en six ans.

**M. LEMOIGNO** note qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre d'enseignants lors de cette période. De ce fait, il faut, à un certain moment, augmenter la taille des groupes. « *On arrive à un hiatus que l'on ne pourra plus résoudre dans les années qui viennent.* »

Pour **M. LEMOIGNO**, il s'agit d'un problème structurel.

**M. LEMOIGNO** s'interroge : « *Qu'est-ce qui est resté inchangé depuis des années ?* ». Il note ainsi que les groupes de TD sont chargés. Que cela soit dans les portails Curie et Monod, la répartition est identique mais, la déperdition n'est pas la même : ce phénomène est plus important dans le premier portail.

Pour **M. LEMOIGNO**, la taille du groupe n'est pas forcément un facteur responsable de la déperdition.

Globalement, **M. LEMOIGNO** note qu'il existe un problème structurel : il convient de changer la structure de l'enseignement articulée sur les cours, les TD et les TP.

**M. LEMOIGNO** explique que dans les nouveaux projets proposés par l'ANR, il est clairement spécifié que des actions structurantes modifiant en profondeur la manière dont on enseigne doivent être mises en place. Ces dernières n'ont pas changé depuis des années !

Pour **M. LEMOIGNO**, un débat doit avoir lieu. « *Il est impossible d'affirmer que nous allons supprimer les TD et les TP.* » Il convient de s'adapter à chaque discipline : l'enseignement n'est pas identique que l'on soit en Mathématiques ou en Biologie.

**M. LEMOIGNO** le répète : un débat relatif au modèle d'enseignement doit se tenir. L'enjeu est de pouvoir à la fois gérer un afflux d'étudiants et modifier la structure d'enseignement tout en conservant la qualité de celui-ci. Il convient également de tenir compte de la pénurie d'argent et de moyens.

**M. VERNICOS** insiste sur les derniers mots de **M. LEMOIGNO** « *tenir compte de la pénurie d'argent et de moyens* » ...

**M. HOFFMANN** invite **M. VERNICOS** à lui faire part d'une autre solution ...

**M. ALI** donne la parole à **M. IMBERT**.

**M. IMBERT** rappelle qu'il y a déjà eu de longs débats sur l'innovation pédagogique et que le Conseil va certainement devoir encore en traiter. Toutefois, il note que certains dispositifs ne sont pas forcément nouveaux car les moyens existent déjà depuis plusieurs années. Ils peuvent nécessiter un volume d'heures d'enseignement et de contact important avec les étudiants, comme cela est le cas pour les stages en master se déroulant au sein des laboratoires.

Pour **M. IMBERT**, il ne faut pas confondre innovation pédagogique et réduction du volume d'heures en présentiel, car cela dépend des innovations et des situations.

**M. IMBERT** n'approuve pas totalement les propos de **M. LEMOIGNO** sur le fait que les enseignements n'ont pas évolué depuis trente ans ... **M. IMBERT** se flatte « *d'avoir changé* » : il agit parfois totalement différemment par rapport à ce qu'il a appris lorsqu'il était étudiant à l'Université. « *Les choses changent !* »

**M. IMBERT** ajoute qu'il existe en effet des contraintes dont la principale est que toute personne ayant un baccalauréat puisse s'inscrire à l'Université avec certains avantages car, il faut faire en sorte que tout le monde réussisse, surtout les étudiants avec un niveau faible - les meilleurs étudiants « *n'intéressent* » pas **M. IMBERT** ... - « *C'est la difficulté qui rend les choses intéressantes !* »

**M. IMBERT** signale qu'il existe des contraintes mais aussi, des marges de manœuvre dans l'organisation générale, la politique de l'Etablissement, la manière dont sont distribuées les primes administratives, « *nous supprimant, de fait, des moyens.* » Ces tâches administratives devraient être réalisées par des personnels compétents pour le faire, ce qui n'est pas le cas des enseignants-chercheurs !

**M. IMBERT** remarque qu'il existe toujours un problème à la Faculté des Sciences concernant l'absence de participation d'un certain nombre d'enseignants dans des formations de licence.

**M. IMBERT** insiste : il conviendrait de disposer d'une politique coercitive de la Direction de la Faculté des Sciences pour que les « *meilleurs collègues* », à savoir les plus formés et les plus compétents ne réduisent pas leur service à la formation de master ...

**M. IMBERT** note que certaines choses dépendent de la Faculté des Sciences, de son organisation et de la volonté de la future direction de l'UFR.

**M. HOFFMANN** approuve les propos de **M. IMBERT**. Toutefois, il informe les membres du Conseil que depuis qu'il a pris en charge la coordination des masters, il n'existe plus les masters recherche et les masters professionnels, même si les enseignants parlent toujours de cette orientation « *pro* » ou « *recherche* », à l'image des DEA et des DESS qui existaient à l'époque ...

**M. HOFFMANN** reconnaît qu'il y a des messages à faire passer et une manière d'être à modifier vis-à-vis des enseignants mais, ce ne sont pas des choses qui passent aussi facilement. « *Beaucoup d'habitudes sont ancrées depuis des années : il est difficile de faire bouger cela ! Il faut du temps !* »

**M. HOFFMANN** le répète : un travail doit être mené à ce sujet car il n'est pas possible de changer les « *gens comme ça ...* » Il faudrait peut-être que l'environnement soit modifié pour que ces mêmes personnes acceptent de changer.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. VINDOLET**.

**M. VINDOLET** souhaite aborder la place des personnels IATSS de la composante Sciences de l'Université de Montpellier.

**M. VINDOLET** débute son intervention par l'évolution des carrières des AENES et des ITRF, cette dernière étant difficile et rare. Il convient d'y porter une attention particulière, notamment sur les postes de catégories B et A.

S'agissant des Risques Psycho-Sociaux, **M. VINDOLET** pense qu'il faut également être vigilant, en particulier pour l'opération « *Plan Campus* » : l'évolution des enseignements n'est pas sans conséquences sur les personnels IATSS.

**M. VINDOLET** rappelle que les Conseils de la Faculté des Sciences sont précédés d'un Bureau et demande si les organisations syndicales continueront à y être conviées.

**M. HOFFMANN** répond qu'il poursuivra ce qui a été fait par **M. HALBOUT** et fera en sorte d'améliorer le dialogue si cela est possible.

**M. HOFFMANN** est preneur de toutes les propositions qui lui seront faites ...

**M. VINDOLET** remercie **M. HOFFMANN** de sa réponse positive.

**M. HOFFMANN** ajoute que sa porte sera toujours ouverte.

**M. HOFFMANN** est ravi que **M. VINDOLET** ait fait une remarque sur les personnels IATSS et les Risques Psycho-Sociaux car il est très attentif à ce sujet : ce dernier le touche particulièrement !

**M. HOFFMANN** note que le Conseil débat beaucoup des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs mais, qu'il y a aussi tous les personnels administratifs de catégorie C, B et A, « *qui travaillent intensément au sein de notre UFR !* »

**M. HOFFMANN** est « *choqué* » car lorsqu'il voit le travail des agents de catégorie C, il ne constate aucune différence avec les autres catégories. Tous les agents réalisent un travail énorme alors qu'in fine, ils n'ont pas le même salaire !

Pourtant, **M. HOFFMANN** reconnaît qu'il n'est pas possible de tout changer.

**M. HOFFMANN** est très attentif à ce sujet et aimerait que ces agents soient encouragés. Nonobstant, il sait que la porte est relativement étroite pour le nombre de personnes souhaitant obtenir une promotion.

**M. HOFFMANN** voudrait mettre tous les atouts de leur côté : ces personnes doivent être encore plus accompagnées. Un travail a déjà été réalisé mais, d'autres choses peuvent être faites, comme un accompagnement plus important. Il convient non seulement de connaître le contexte et ne pas faire uniquement des promesses aux agents en leur disant de passer des concours ou de compléter leur dossier d'avancement ...

**M. HOFFMANN** précise qu'en voyant les probabilités, on s'aperçoit qu'il faut des années et des années pour obtenir une promotion, même minime. Finalement, la carrière est bien courte pour avoir une probabilité d'évoluer.

**M. HOFFMANN** approuve les propos de **M. VINDOLET** et ajoute qu'il faut être franc sur les règles du jeu et encourager les personnes afin qu'elles puissent avoir tous les moyens de réussir.

**M. HOFFMANN** le répète : il n'y a pas, hélas, de place pour tout le monde !

Concernant les Risques Psycho-Sociaux, **M. HOFFMANN** fait référence à sa profession de foi dans laquelle il évoque le Plan Campus et les risques que ce programme va engendrer.

**M. HOFFMANN** sait que ce projet va occasionner du « *dérangement* » pour tous les personnels, usagers et l'ensemble des personnes qui viennent sur le campus. « *Ne serait-ce que de fermer les accès, les parkings, les embouteillages,...* »

**M. HOFFMANN** reconnaît que cela sera une période de tensions car « *nous serons dans une période transitoire.* »

**M. HOFFMANN** ajoute que cela n'est pas facile à gérer ...

**M. HOFFMANN** pense qu'il faudra rester très attentif et informer les personnes de ce qu'il risque d'arriver.

**M. HOFFMANN** insiste : il ne souhaite oublier personne dans ces projets. Il convient d'intensifier encore plus le travail mené sur les agents IATSS.

**M. HOFFMANN** remarque que le rôle du N+1 est très important : un travail important doit être entrepris.

**M. HOFFMANN** est enseignant-chercheur et a été N+1 alors qu'il n'a pas été formé pour cette fonction. Aujourd'hui des formations existent ...

**M. HOFFMANN** explique qu'être N+1 d'une BAP C ou A ne lui pose pas de problème, contrairement à une BAJ J.

Pour **M. HOFFMANN**, être N+1 d'une BAP J est difficile car il n'a pas été formé pour préparer ces personnes à réussir. Un réel travail reste à faire à ce niveau.

**M. VINDOLET** revient sur les Risques Psycho-Sociaux car les changements engendrent un peu d'anxiété, comme cela a pu être noté au moment de la fusion. Le Plan Campus et l'innovation pédagogique auront des conséquences sur les habitudes de travail, les bureaux et les déplacements des équipes.

**M. VINDOLET** souhaite que quelque chose soit fait en amont à ce propos.

**M. HOFFMANN** répond qu'il a nommé un Directeur adjoint au Plan Campus pour travailler à ce sujet. Il sera difficile d'éviter tous les problèmes mais, ces derniers pourront être anticipés.

**M. HOFFMANN** pense que le Plan Campus constituera un problème important lors de la période transitoire.

**M. HOFFMANN** espère que le Campus sera très plaisant et que les gens seront fiers d'y venir.

**M. ALI** donne la parole à **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** souhaite intervenir sur les personnels IATSS et le Plan Campus.

Pour **M. BOUBY**, il n'y a pas que le Plan Campus qui va poser problème. En effet, il relève qu'il y a déjà des soucis avec l'arrivée de des étudiants de l'Ecole de Chimie et de la Halle Technologique.

**M. BOUBY** explique qu'il y a un afflux d'étudiants sur le site du Triolet. Ces derniers n'étaient pas, auparavant, sur l'Université mais au centre-ville. Ils vont arriver au niveau de bâtiments où il n'existe aucune place de parking.

Une personne va superviser la mise en œuvre du Plan Campus ... certes ! **M. BOUBY** souligne que l'avis des équipes n'a pas été pris en compte concernant les projets de construction. Il aurait été opportun de les y associer ...

**M. BOUBY** ajoute que lorsqu'on parle de capacité d'accueil d'étudiants et qu'il n'y a pas de places de parking... «*De qui se moque-t-on !*»

Pour ce dernier exemple, **M. BOUBY** note que les places se trouvant devant l'Université, n'existeront plus ... les parkings seront bondés !

**M. BOUBY** rappelle qu'à l'occasion du Plan Campus, 40 à 50% des places de parking vont disparaître.

**M. BOUBY** se demande comment feront les personnels pour se garer. Même s'il se déplace personnellement à moto, il pense à ceux qui viennent travailler en voiture et ne pourront plus se garer !

**M. BOUBY** note qu'un grand nombre de personnels habitent à l'extérieur de Montpellier et qu'il leur est conseillé de prendre le tramway ...

**M. BOUBY** relève que ce problème n'est pas cadré correctement par les personnes qui sont «*à la tête*» des composantes et de l'Université.

**M. BOUBY** pense que les personnels ont de «*gros soucis*» à se faire en voyant que cela arrive dès maintenant !

Concernant les IATSS, **M. BOUBY** note que le Conseil évoque les promotions, mais cette année, lors de la CPE, il s'est passé quelque chose d'inadmissible !

**M. BOUBY** demande comment la Direction de la Faculté des Sciences, ayant réalisé un classement par rapport à «*ses agents IATSS*» voit, au niveau de l'Université, la personne classée numéro un se retrouver huit places derrière celui qui était second du classement de l'UFR.

Pour **M. BOUBY**, cela est inadmissible et est de la responsabilité pleine et entière de la Direction de la Faculté et non celle de l'Université de Montpellier !

**M. BOUBY** explique que lorsque la Faculté prend la décision de classer un IATSS, il est hors de question que l'Etablissement opère des changements !

**M. BOUBY** pense que la Direction n'a pas fait son travail ! Le choix de la Faculté des Sciences, qui est la composante la plus importante de l'Etablissement, n'a pas été pris en compte par la gouvernance de l'Université de Montpellier, ce qui est totalement anormal !

**M. BOUBY** relève que cette modification n'a pas été faite de manière à privilégier un autre agent mais, suite à des arguments en termes de besoins de la part d'un agent de catégorie A pour la Halle Technologique.

Pour **M. BOUBY**, c'est la Direction de la Faculté des Sciences qui est responsable : cette dernière n'a pas fait son travail à l'échelle de l'Etablissement pour défendre ce qui avait été acté à l'intérieur de son Conseil.

Encore une fois, pour **M. BOUBY**, cela est inadmissible !

**M. HOFFMANN** entend les propos de **M. BOUBY** et explique qu'il ne peut répondre à la place de **M. ALI** qui était présent à la commission.

**M. HOFFMANN** répète qu'il y a des règles et des éléments qui plaident davantage en faveur ou non de la promotion.

**M. BOUBY** ajoute que ces critères sont déterminés par la composante. C'est elle qui prend ses responsabilités pour voir si les dossiers sont « *au niveau* » de la demande de promotion.

**M. HOFFMANN** reprend les derniers termes de **M. BOUBY** « *au niveau de la promotion* » et explique que l'UFR fait partie d'un contexte plus large qui est celui de l'UM.

**M. HOFFMANN** ajoute que la Faculté doit avoir les critères « *UM* » pour pouvoir défendre les agents de l'UFR Sciences.

Pour **M. BOUBY**, si la Direction de la Faculté a placé en haut du classement une personne, alors que les critères utilisés ne correspondaient pas à ceux de l'UM, cela signifie donc que la Direction de la composante n'a pas bien fait son travail au regard du cadrage de l'Etablissement, ce qui est anormal !

**M. HOFFMANN** partage l'opinion de **M. BOUBY** : la composante doit jouer avec les règles de l'Etablissement, sinon, elle sera perdante !

Pour **M. HOFFMANN**, il est important que les agents soient informés des critères mis en place et les encourager pour qu'ils puissent entrer de la meilleure façon possible dans ce cadre. « *Il faut véritablement soutenir les personnels !* »

**M. HOFFMANN** laisse **M. ALI** compléter ces paroles.

**M. ALI** n'approuve pas les propos de **M. BOUBY** lorsqu'il prétend que la Faculté des Sciences n'a pas fait son travail !

**M. ALI** était présent à cette CPE et la Faculté des Sciences a bien défendu le dossier classé numéro un !

**M. ALI** a même passé « *une demi-heure* » à défendre ce dernier ! Il a été retenu un seul critère : « *classe normale ...* » L'ensemble des composantes présentes à cette commission est « *tombés* » sur **M. ALI** en précisant qu'un dossier de classe normale à cet âge ne pouvait être classé en première position.

**M. ALI** insiste : « *la Direction a bel et bien fait son travail !* » Mais lorsque certains arguments - tels que le fait que la personne a déjà été admissible à des concours extérieurs - est évoqué en Commission mais n'est pas indiqué dans le dossier... Cela n'a peut-être pas été vérifié en amont ...

Pour **M. BOUBY**, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de soutien réel des dossiers ...

**M. ALI** informe **M. BOUBY** que plus 40 dossiers ont été présentés à la Faculté des Sciences. **M. ALI** rappelle qu'il est également de la responsabilité des N+1 et des Directeurs de Département et Chefs de service d'examiner ces derniers. La Direction essaie de les étudier attentivement - plus précisément le Responsable administratif - un à un mais l'équipe RH de l'UFR n'est pas en capacité au jour d'aujourd'hui d'être attentif à 49 dossiers et pointer le fait que la personne avait à priori passé des concours à l'extérieur !

**M. IMBERT** rappelle que les ressources humaines ne sont pas le point fort des universitaires ! Il convient de faire très attention au fait que les N+1 jouent leur rôle et soient compétents pour faire ce travail. « *N'importe qui ne peut pas être N+1 !* »

**M. IMBERT** revient sur les 49 dossiers, qu'il ne convenait pas uniquement de regarder. Il fallait être certain que ceux désignés comme prioritaires par la composante soient constitués dans les « *règles de l'art* ». On sait que les CPE sont des « *foires d'empoigne* » ... Tout doit donc être parfait ! La Direction aurait dû vérifier que les dossiers positionnés en premier soient corrects.

**M. ALI** explique que tout se joue à la virgule près. Or, l'information n'était pas indiquée !

Pour **M. ALI**, la responsabilité est partagée. Les N+1 doivent aussi être attentifs aux informations mentionnées dans les dossiers !

**M. ALI** reconnaît que la commission est une « *foire d'empoigne* ». Toutefois, il y a des critères qui commencent à émerger : on avait du mal à les voir auparavant !

**M. ALI** ajoute que la même chose est arrivée avec les organisations syndicales lorsqu'on s'est réunis au niveau de l'Université : ces derniers sont aussi « *montés au créneau* » en disant que techniquement, une personne de classe normale n'a pas à ce niveau-là à prétendre à une liste d'aptitude.

**M. BOUBY** souligne que ses remarques s'adressent à la nouvelle Direction : il doit y avoir une évolution par rapport à cela car la situation actuelle est totalement anormale !

**M. BOUBY** observe que les N+1 ne sont pas formés, malgré les formations proposées ... « *Combien s'y sont rendus ?* » Le taux de participation était extrêmement faible ...

S'agissant des dossiers, **M. BOUBY** précise que les encadrants devant s'en occuper doivent également être formés et connaître les priorités. Pour le dossier en question, il s'agissait d'insister sur le travail effectué par le candidat depuis des années mais aussi, sur le besoin de la Faculté des Sciences de disposer d'un agent de catégorie A qui se trouvera seul à recevoir des étudiants.

**M. ALI** répond à **M. BOUBY** que cette information est indiquée.

**M. BOUBY** indique qu'il n'y a pas uniquement deux niveaux comme l'indiquait **M. ALI** ! Tout est cadré avant car les « *syndicats sont allés voir la Direction* » et ont déjà fait ce qu'il fallait pour promouvoir leur « *copain* » !

Pour **M. BOUBY**, tout le monde sait comment cela se passe ! **M. ALI** découvre la CPE or, Sud Education bénéficie d'une expérience en la matière depuis près de vingt ans !

**M. BOUBY** explique qu'il faut présenter des arguments puissants.

**M. BOUBY** a demandé au Directeur de Département de ne pas ouvrir la Halle de Technologie tant qu'il n'y aura pas un agent de catégorie A pour la gérer.

**M. BOUBY** rappelle qu'il exerce ses missions au sein d'une salle de TP alors qu'il est agent de catégorie C, et ce, depuis plus de vingt ans ! Il est syndicaliste et ne dépose pas son dossier car il ne veut pas entrer dans cette « *mascarade de promotion* » où règne le « *copinage* » !

Pour **M. BOUBY**, les arguments communiqués ne sont rien de plus que de faux prétextes ! Ils se sont arrangés entre eux alors que le Conseil de la Faculté des Sciences pense, quant à lui, aux étudiants !

**M. BOUBY** insiste : la personne qui était positionnée à la première place avait été ciblée car la Faculté a besoin d'une personne avec un haut niveau de qualification pour la salle de la Halle Technologique.

Pour **M. BOUBY**, les étudiants de la Faculté des Sciences sont à présent pénalisés par la décision de l'Etablissement ! Cela est totalement anormal !

**M. BOUBY** explique que le Département d'enseignement « *se sacrifie* » pour faire fonctionner la Faculté des Sciences et assurer les enseignements qui sont dispensés.

**M. BOUBY** insiste : le classement fait pas la Faculté des Sciences est fixe, il ne faut pas le changer !

**M. BOUBY** ne dit pas que le personnel passé avant celui qui avait été classé par la composante n'est pas méritant. Il le connaît bien puisqu'il s'agit d'un ami ...

Pour **M. BOUBY**, le rôle de la Direction de la Faculté des Sciences est de soutenir le candidat avec les arguments donnés et non en spécifiant qu'il y a des critères imposés par l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** le répète : « *A la CPE, tout est biaisé !* ». Il s'agit de donner la promotion aux « *copains* », et ce, depuis des années !

**M. BOUBY** poursuit son intervention en abordant la sélection en master. La Faculté va-t-elle lutter contre ce projet ?

**M. HOFFMANN** lui répond que ce dernier est un faux problème.

**Mme JOULIA** souhaite prendre la parole concernant le sujet précédent.

**Mme JOULIA** veut apporter quelques précisions sur cette situation qu'elle juge très sensible.

**Mme JOULIA** note qu'il y a très peu de promotion pour les personnels IATSS, tant au niveau de l'Université qu'au plan national. Il est donc plus que nécessaire d'accompagner les agents dans cette démarche.

**Mme JOULIA** a également assisté pour la première fois à la CPE en qualité de Directrice d'un Département Scientifique. De ce fait, elle connaît un peu mieux les critères de l'Université et des organisations syndicales.

**Mme JOULIA** pense qu'elle est désormais « armée » et que la Direction de la Faculté va essayer d'améliorer sa démarche. La qualité du dossier est très importante : aussi, le rapport d'aptitude et celui rédigé par le candidat sont des éléments très importants !

**Mme JOULIA** ajoute que le représentant de la Faculté a fait tout ce qui était en son pouvoir pour promouvoir le dossier de l'agent classé en première position par l'UFR Sciences !

**M. JOULIA** propose qu'un groupe de travail soit créé pour accompagner les agents à mieux rédiger leur dossier. Un premier travail de qualité peut être ainsi fait en informant les personnels, ce qu'elle fait déjà pour son Département Scientifique.

**Mme JOULIA** explique qu'un groupe accompagnant les agents IATSS a été institué au sein de cette structure.

Pour **Mme JOULIA**, il serait intéressant de réaliser une démarche identique à l'échelle de la Faculté des Sciences.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important d'informer chaque agent des différents critères requis. Tout le monde aime savoir quels sont ceux sur lesquels leur dossier sera jugé et ce qu'il conviendra donc de mettre en avant.

**M. HOFFMANN** souligne que le N+1 n'est pas obligatoirement formé pour cela, même si des formations existent.

**Mme FICHARD-CARROLL** informe les membres du Conseil que les premières mesures du programme de prévention sont en train d'être examinées au sein des différents Conseils. En outre, la formation des N+1, que ces derniers soient enseignants, enseignants-chercheurs ou IATSS devient obligatoire. Les personnes qui prendront la responsabilité d'un IATSS pour la première fois devront nécessairement suivre un parcours spécifique.

Pour **M. BOUBY**, tous les N+1 devraient suivre cette formation !

**Mme FICHARD-CARROLL** lui répond qu'il n'est pas possible d'imposer cette dernière à tout le monde en même temps ...

**M. BOUBY** signale qu'elle a été mise en place depuis plusieurs années : le pourcentage des N+1 qui la suivent est très faible.

**M. HOFFMANN** rappelle que ce sujet est dans son programme et le Conseil de la Faculté y reviendra.

**M. VINDOLET** retient de ce débat que des choses peuvent être faites pour avancer et que la qualité du dossier est très importante.

**M. VINDOLET** rappelle que son organisation est très attentive à ce qu'une personne de classe normale puisse être promue en classe supérieure. De même, de nombreux agents déjà en classe exceptionnelle attendent et se posent des questions ...

**M. VINDOLET** ajoute que la valeur du dossier est primordiale mais parfois, le politique prend le pas sur ce critère là, ce qu'il convient de ne pas négliger.

**M. VINDOLET** est délégué syndical au sein de l'Université et indique il n'y a pas eu de rencontre entre la Présidence et l'organisation syndicale à laquelle il appartient. « *Tant qu'il n'y a pas de rencontre, il n'y a pas de magouille ...* »

Selon **M. BOUBY**, cela fait vingt ans que cela se passe ainsi : ils « *magouillent* » avec la Direction de l'Etablissement pour faire promouvoir leurs propres syndiqués. Maintenant, les choses sont différentes car ils sont en désaveu avec cette dernière. A présent, c'est l'UNSA qui a pris le dessus sur le SNPTES !

**M. HOFFMANN** souligne que l'objectif unique de ce jour est d'élire le nouveau Directeur de la Faculté des Sciences et demande à **M. BOUBY** de bien vouloir se calmer !

**M. HOFFMANN** le répète : il s'agit d'un sujet très important pour lui.

**M. BOUBY** indique qu'il faut quatre-vingt-dix ans à un agent de catégorie C pour être promu en B !

**M. HOFFMANN** ne souhaite pas refaire le débat et demande si les étudiants ou les personnalités extérieures ont des questions à lui poser.

Les étudiants et les personnalités extérieures n'ont pas de question.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme FICHARD-CARROLL**.

**Mme FICHARD-CARROLL** s'excuse car elle doit quitter la séance pour se rendre à une soutenance.

**Mme FICHARD-CARROLL** observe qu'un gros effort a été réalisé pour soutenir l'Art et la Culture dans les disciplines de la Faculté des Sciences de Montpellier. Elle est Responsable d'une UE Art et Sciences et souhaiterait savoir si cette action sera pérenne.

**M. HOFFMANN** ne connaît pas bien ce sujet mais, ne voit aucune raison d'arrêter la culture ou de ralentir les efforts qui sont faits vis-à-vis de ce domaine.

Pour **M. HOFFMANN**, la culture fait partie de l'Education, d'un ensemble : il est important de la conserver !

**M. HOFFMANN** interroge à nouveau les étudiants et les personnalités extérieures et rappelle qu'il s'agit d'un débat. Il est là pour répondre aux questions.

**M. BOUBY** rappelle qu'il avait une question relative à la sélection en master.

**M. HOFFMANN** lui répond que la Faculté procédera de la même manière que d'habitude.

**M. HOFFMANN** explique que tous les étudiants ayant eu leur L3 au sein de la Faculté pourront s'inscrire, s'ils le souhaitent, en première année de master, tout comme les dernières années. Ceux originaires de la composante ne doivent pas s'inquiéter, ils peuvent faire leur cursus normalement : aucun changement n'interviendra à ce sujet.

**M. HOFFMANN** garantit ses propos car il a fait en sorte que cela reste tel quel.

**M. BOUBY** demande si le Conseil de la Faculté des Sciences votera contre la mise en place de la sélection en master, globalement.

**M. BOUBY** rappelle ce qu'il s'est passé au sein de l'Université Paul Valéry où un vote est intervenu sur une motion qui dénonçait et l'instauration de la sélection en master. Après le vote à la majorité de cette dernière, la Présidente a fait valider le dispositif.

**M. BOUBY** note cette aberration et s'inquiète pour l'avenir : en effet, même si la Faculté des Sciences ne met pas en place cette sélection à l'heure actuelle, elle sera, à un moment donné, contrainte de l'instaurer, que cela soit pour des raisons budgétaires, logistiques - locaux - ou vis-à-vis du nombre d'heures d'enseignement.

**M. BOUBY** souhaite savoir si en tant que futur Directeur de la Faculté des Sciences, **M. HOFFMANN** sera à ses côtés pour faire voter des motions et remonter, au niveau de la Direction de l'Université - « *voire plus haut !* » -, le fait que la composante refuse la sélection en master.

**M. HOFFMANN** répond à **M. BOUBY** qu'il y a « *sélection et sélection* ».

**M. BOUBY** rappelle que l'une des missions de l'Université est de recevoir tous les étudiants ayant obtenu un baccalauréat et que ces derniers puissent obtenir un bac +5, sans sélection.

Pour **M. BOUBY**, on est en train de changer les buts et les missions de l'Université et « *tout le monde proteste* », notamment concernant le nombre d'étudiants en TP.

**M. HOFFMANN** remarque que **M. BOUBY** « mélange » le L et le M.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit de la même chose. Tout est lié !

**M. HOFFMANN** note qu'il s'agit d'une formation progressive.

**M. HOFFMANN** n'est pas choqué par le terme « *sélection* ». Il donne un exemple simple : un master se trouve à la fois à Montpellier et à Perpignan. L'enseignant de la Faculté des Sciences va donner un chiffre de trente étudiants à Montpellier. Or, s'il y en a trente-cinq, l'enseignant prendra tous les étudiants montpelliérains mais, aura le droit de choisir ceux originaires d'ailleurs. Pourquoi l'étudiant perpignanais serait imposé par le Recteur ? Parce qu'il y a de la place ? Ce n'est pas normal : il convient d'étudier son dossier !

A la question « *pourquoi e-candidat a été ouvert ?* », **M. HOFFMANN** explique que c'est pour regarder les dossiers et évaluer les étudiants. Recruter une personne, ce n'est pas l'envoyer au « *casse-pipe* » mais, le faire réussir dans la filière et qu'il puisse aller jusqu'au bout.

**M. BOUBY** rappelle qu'un étudiant ayant acquis sa licence devrait avoir le niveau pour réussir en master. Ou alors, c'est que l'on ne fait pas « *notre travail correctement* » et que ces étudiants n'ont ni le niveau, ni les prérequis pour aller en master !

**M. MANCHERON** note qu'il n'est pas possible de demander au Directeur de la Faculté de porter une motion relative à la sélection en master sans connaître l'avis du Conseil.

**M. BOUBY** trouve naturel de connaître la position de **M. HOFFMANN** à ce sujet. Ce dernier doit effectivement demander l'avis du Conseil.

Pour **M. MANCHERON**, un débat doit avoir préalablement lieu au sein de l'Assemblée.

**M. BOUBY** approuve les propos de **M. MANCHERON**.

**M. HOFFMANN** rappelle que **M. BOUBY** l'a interrogé sur son avis personnel concernant la sélection en master. **M. HOFFMANN** répète que ce dispositif ne le dérange pas notamment au regard de l'approche de la Faculté des Sciences en la matière.

**M. BOUBY** remercie **M. HOFFMANN** de sa réponse.

**M. MANCHERON** entend, depuis le début du débat, que les enseignants-chercheurs ne sont pas « *bons* », que les méthodes de travail ne sont pas optimales et qu'il conviendrait de les revoir. Les enseignants ne sauraient ni diriger, ni enseigner. Les meilleurs enseigneraient en masters, les autres au sein des licences ...

Pour **M. MANCHERON**, les enseignants ne peuvent pas se laisser insulter !

**M. MANCHERON** revient sur les propos de **M. BOUBY** indiquant que les licences seraient « *données* » à des étudiants qui ne le mériteraient pas et ne pourraient pas suivre en master. Pour **M. MANCHERON**, cela n'est pas vrai. Toutefois, la question qui se pose est « *Donne-t-on une licence à un étudiant parce qu'il est capable de suivre en master, ou car il a acquis les compétences nécessaires?* »

**M. HOFFMANN** suggère d'arrêter ce débat pour reprendre le cours de l'ordre du jour.

**M. MANCHERON** en a assez d'entendre des discours acerbes concernant les enseignants chercheurs !

**M. BOUBY** n'a pas évoqué ces derniers et demande à **M. MANCHERON** de bien vouloir cesser de parler ...

**M. HOFFMANN** rappelle que ce sujet ne fait pas partie du débat de ce jour et indique avoir donné son opinion sur la sélection en master.

**M. HOFMANN** souhaite maintenir la politique de la composante concernant ce point et rappelle qu'il a participé à cette dernière à son arrivée en qualité de Directeur adjoint en charge des masters.

**M. HOFFMANN** ne pense pas s'être trompé sur la manière de faire.

En l'absence de nouvelle question, **M. HOFFMANN** présente à nouveau à l'Assemblée ses quatre Directeurs adjoints :

- **Geneviève DEGOLS**, Directrice Adjointe en Charge des Licences,
- **Valérie ROLLAND**, Directrice Adjointe en Charge des Masters,
- **Thierry BRETAGNON**, Directeur Adjoint Patrimoine et Finances,
- **Frédérique LEMOIGNO**, Directeur Adjoint à l'Innovation et aux Pratiques Pédagogiques.

**M. HOFFMANN** a déjà rencontré les élus étudiants en amont mais, se retourne à nouveau vers eux pour d'éventuelles questions.

**M. VERNICOS** reconnaît ne pas être étudiant et s'étonne que **M. HOFFMANN** n'ait pas rencontré les organisations syndicales.

**M. VINDOLET** formule la même remarque que **M. VERNICOS**.

**M. HOFFMANN** les rencontrera après l'élection. Ayant rencontré « *quelques problèmes* », notamment par rapport à la sélection en master, il n'a pu le faire avant.

**M. ALI** reprend la parole et annonce que le Conseil va procéder à l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences.

**M. GUEVELLOU** précise que les membres votants vont être appelés par ordre alphabétique.

**M. GUEVELLOU** appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que certaines personnes possèdent une procuration et rappelle que 35 membres sont présents ou représentés, sachant que le Conseil est composé de 39 membres. La CCI de l'Hérault n'est plus représentée pour l'instant à ce jour.

**M. ALI** ouvre le bureau de vote.

Les membres votants sont appelés à venir aux urnes.

**M. GUEVELLOU** suggère de procéder au dépouillement, accompagné de **M. PECOUL** et de **Mme PATRAS** en tant que scrutateurs.

Votants : 35 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Vote blanc : 5

Alain Hoffmann : **30**

Monsieur Alain Hoffmann, Professeur des Universités est élu par l'Assemblée en qualité de Directeur de l'UFR Sciences de Montpellier.

**M. GUEVELLOU** cède la parole à **M. ALI**, Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences de Montpellier.

A 10h25, **M. ALI** déclare officiellement que **M. HOFFMANN** est élu Directeur de la Faculté des Sciences.

**M. ALI** laisse la parole à **M. HOFFMANN**.

**M. HOFFMANN** remercie les trente conseillers qui ont voté pour lui et les cinq qui ont voté blanc.

Pour **M. HOFFMANN**, cela démontre qu'il existe encore une marge de progression. Il espère pouvoir discuter avec celles qui ont voté blanc pour faire avancer les choses.

**M. HOFFMANN** présente les Chargés de mission :

- **Adam ALI**, Relations Internationales,
- **Pascale GALL-BORRUT**, Conventions et Partenariats, en collaboration avec **Mme FRISOU** qui travaille déjà sur ce point,
- **Bernard GODELLE**, Innovations pédagogiques,
- **Laurent GUIEU**, Evaluation des enseignements,
- **Sylvie HURTREZ** et **Arnaud VIRAZEL**, Coordination planning,
- **Michel LECLERE**, Systèmes informatiques,
- **Jean-Yves LE GUENNEC**, Communication,
- **Maurizio NOBILI**, Lien vers la Recherche « Curie »,
- **Bruno TOURAINE**, Lien vers la Recherche « Monod »,
- **Olivier THALER**, Stages et relations entreprises,
- **Renaud SOROT**, Représentant des étudiants
- **Michel VIGNE**, Master BS en accompagnement de **Mme ROLLAND**.

**M. HOFFMANN** demandera prochainement au Conseil de bien vouloir valider cette liste de Chargés de mission.

**M. HOFFMANN** précise que certains Chargés de mission ont déjà commencé à travailler.

**M. HOFFMANN** fait part de son souhait de réunir les Directeurs adjoints et Chargés de mission le vendredi afin de réaliser un point sur leurs missions. En outre, il désire qu'un bilan de leurs travaux soit présenté à chaque séance du Conseil.

**M. HOFFMANN** n'a pas mentionné le Chargé de mission TICE car une réflexion est en cours.

**M. HOFFMANN** le répète : il est très attaché aux personnels et souhaite encore réfléchir à la meilleure manière d'avoir une bonne relation avec l'ensemble des agents qui exercent leurs missions au sein des salles de TP et des secrétariats éloignés des services centraux de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** ajoute que les personnes citées sont des personnes avec qui il a envie de travailler et qui sont désireux d'agir tous ensemble. « *Ils sont d'ores et déjà à pied d'œuvre !* »

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme HAMMAR**.

**Mme HAMMAR** s'interroge : « *Y aura-t-il un changement au niveau des coordinateurs Relations internationales au sein des Départements d'enseignement ?* »

**M. HOFFMANN** répond que cela est interne aux Départements d'enseignement. Le Chargé de mission devra donc coordonner et rencontrer les personnes en charge des Relations internationales au sein des Départements pour connaître leur implication dans ce domaine.

Pour **M. HOFFMANN**, il n'est pas nécessaire d'avoir des personnes qui ne sont pas impliquées ! Un chargé de mission qui ne travaille pas ne sera plus Chargé de mission. Toutefois, les personnes citées par **M. HOFFMANN** sont déjà investies !

**M. HOFFMANN** insiste : si les personnes ne veulent pas travailler, elles ne doivent pas prendre de charge !

**M. IMBERT** note qu'un Chargé de mission est très souvent associé à une lettre de mission.

**M. HOFFMANN** précise qu'il soumettra ces dernières au Conseil.

Pour **M. IMBERT**, il serait intéressant que l'Assemblée ait un débat et prenne un peu de temps sur les différents thèmes. **M. IMBERT** propose que ce dernier puisse intervenir sur plusieurs séances pendant vingt minutes environ.

**M. IMBERT** ajoute que ce débat permettrait de connaître la mission de chaque personne et que l'Assemblée puisse dire ce qu'elle aimerait voir émerger comme projets.

Pour **M. HOFFMANN**, cela est totalement logique.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** note qu'il n'y a pas de Chargé de mission dédié aux personnels IATSS.

**M. HOFFMANN** réfléchit actuellement à la manière de le positionner au mieux.

**M. HOFFMANN** rappelle son désir de rencontrer les agents IATSS dans un premier temps pour pouvoir discuter avec eux et savoir de quelle façon ils souhaiteraient dialoguer avec le Conseil de la Faculté et la Direction.

**M. BOUBY** indique qu'il n'y a pas que des personnels IATSS mais aussi des enseignants-chercheurs ...

Pour **M. BOUBY**, il faut résoudre les problèmes de tous les personnels !

**M. HOFFMANN** le répète : il s'agit d'un point de réflexion qu'il souhaite mener. Pour l'instant, il n'a pas trouvé le juste équilibre.

**Mme JOAB** note que le thème de la démarche Qualité a totalement disparu.

**M. HOFFMANN** lui répond qu'il ne s'agit pas d'un oubli et explique qu'il a présenté un « **premier jet** » des Chargés de mission.

Concernant la Démarche Qualité, **M. HOFFMANN** se demande si elle doit s'intégrer à une autre charge de mission ou si elle doit s'intégrer à la Direction adjointe ...

**M. HOFFMANN** doit réfléchir sur ce point et savoir où la Faculté souhaite aller avec la Démarche qualité ... Pour l'instant, elle n'est pas affichée tout comme les TICE.

**Mme JOAB** demande quels sont les objectifs.

**M. HOFFMANN** précise qu'il faut rédiger un cahier des charges pour savoir où aller et ce que l'on veut faire. Pour l'instant, il a les « *idées claires* » sur les Chargés de mission qu'il a affichés et souhaite clarifier certaines choses avant de présenter d'autres Chargés de mission.

**M. LUTFALLA** désire disposer de plus d'informations concernant le cahier des charges de l'Évaluation des enseignements.

**M. HOFFMANN** explique que cela correspond à tout ce qui se fait actuellement sur la collecte des informations, ces dernières se faisant à travers l'application d'évaluation, la sélection et le tri des commentaires. Il s'agit de la continuité du travail que faisait déjà **M. GUIEU**. A cela, vient s'ajouter la partie « information ou informatique » de **M. LECLERE**.

**M. HOFFMANN** souhaite savoir si l'application utilisée est pérenne ou pas et ce qu'il va se passer au niveau de l'UM. **M. GUIEU** et **M. LECLERE** devront travailler en parallèle sur ces points-là.

**M. ALI** rappelle à **M. HOFFMANN** qu'en tant que Directeur, il doit faire voter les conventions de partenariat.

**M. VERNICOS**, rappelle que **M. ALI** est toujours Administrateur Provisoire et Président de l'Assemblée jusqu'à, ce que **M. HOFFMANN** soit nommé par le Président de l'Université.

**M. BOUBY** demande si **M. HOFFMANN** souhaite maintenir le Bureau qui précède les Conseils.

**M. HOFFMANN** acquiesce.

**Mme ROLLAND** demande s'il est possible de connaître les dates des prochains Conseils.

**M. GUEVELLOU** souligne qu'une proposition sera faite très prochainement, sachant que la prochaine séance aura lieu le 22 mars 2017. Toutefois, l'Assemblée ne pourra pas disposer de la Salle des Actes car cette dernière sera en travaux à partir du mois d'avril jusqu'au mois de juillet prochain.

**M. HOFFMANN** rappelle que les Conseils de perfectionnement démarrent. Aussi, il faudra sûrement faire un Conseil exceptionnel avec le 22 mars pour présenter ces entités.

**M. GUEVELLOU** indique qu'un Conseil restreint est susceptible d'être organisé le 2 mars prochain pour faire valider le Référentiel de la Faculté des Sciences.

**M. GUEVELLOU** rappelle le projet d'ordre du jour du prochain Conseil :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 273,
3. Vote des Statuts de la Faculté des Sciences,
4. Projet de calendrier universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences,
5. Vote de conventions,
6. Vote de subventions,
7. Questions diverses.

**M. ALI** propose de revenir au vote des conventions

**M. ALI** rappelle qu'il s'agit de deux partenariats.

**M. VERNICOS** note une « *coquille* » concernant la convention avec l'INRA. Il est indiqué « *Université de Montpellier 2* » dans l'article 2.

**Mme FRISOU** prend note cette remarque et procèdera à la correction.

**M. GUEVELLOU** demande si l'Assemblée a de nouvelle remarque concernant ces deux textes.

En l'absence de remarque, **M. ALI** suggère de procéder au vote des conventions:

- de partenariat entre l'Institut National de Recherche Agronomique et l'Université de Montpellier,
- de partenariat entre l'Association Les Petits Débrouillards Languedoc-Roussillon et l'Université de Montpellier.

**Votants : 35 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 35

L'ensemble des conventions susmentionnées recueille un avis UNANIMITE de la part du Conseil d'UFR.

**M. ALI** demande si des membres du Conseil ont des questions diverses à poser.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur ALI** propose que la 7ème séance - année universitaire 2016 -2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 10h45**.

**M. ALI** remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **22 mars prochain**.

**M. ALI** rappelle aux conseillers l'importance d'être ponctuels et présents ou représentés lors de cette séance pour éviter les « *problèmes de quorum ...* »

**Le Président de séance**



**Ahmed Adam ALI**

**Le Secrétaire de séance**



**Gilles GUEVELLOU**

**La Secrétaire de séance**



**Sandra GAUCERAND**

**CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER**

Conseil	Date	Lieu
<b>Conseil n° 274</b>	Mercredi 22 mars 2017 - 8H30	Salle des Actes - Bât. 7
<b>Conseil n° 275</b>	Mercredi 19 avril 2017 - 8H30	Amphi. 23.01
<b>Conseil n° 276</b>	Mercredi 17 mai 2017 - 8H30	Amphi. 23.01
<b>Conseil n° 277</b>	Mercredi 14 juin 2017 - 8H30	A définir
<b>Conseil n° 278</b>	Mercredi 12 juillet 2017 - 8H30	Amphi. 23.01

**DESTINATAIRES**

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignements FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.

*Document référencé : Direction SG/CF/GG - Conseils 270 à 280, n° 273 - 22 février 2017 -*